

# PLAN LOCAL D'URBANISME

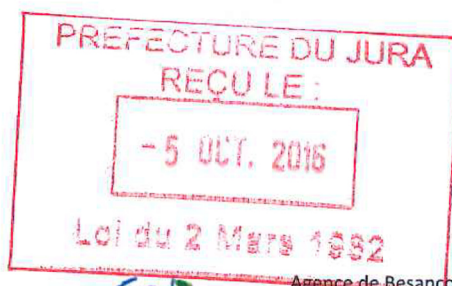
## De

# Pont-de-Poitte

## 2. Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

vu pour rester annexé à la délibération du 30 SEP. 2016

- Révision prescrite le 30.04.2010
  - Dossier arrêté le 09.07.2015
  - PLU approuvé le 03 JUIN 2016
- et le 30 SEP. 2016



Sciences Environnement

Bureau d'études d'ingénierie, conseils et services



Agence de Besançon – Siège Social  
6 Bd Diderot – 25000 BESANÇON  
T 03 81 53 02 60  
F 03 81 80 01 08  
E besancon@sciences-environnement.fr  
www.sciences-environnement.fr



Maison de l'habitat  
32, rue Rouget de Liste  
BP 20460 - 39007  
Lons-le-Saunier cedex  
Tél. : 03 84 86 19 10  
Fax : 03 84 86 19 19

Agence de Dole :  
3, avenue Aristide Briand  
BP 2 - 39107 Dole cedex  
Tél. : 03 84 82 24 79  
Fax : 03 84 82 14 42

Agence de Saint-Claude :  
9, rue de la Poyat  
39200 Saint-Claude  
Tél. : 03 84 45 17 66  
Fax : 03 84 45 10 46

E-mail : [contact@jurahabitat.fr](mailto:contact@jurahabitat.fr) - [www.jurahabitat.fr](http://www.jurahabitat.fr)

Association régie par la loi 1901. - Affiliée aux Fédérations Nationales H&D - SCL - PACT-ARIM  
Code APE 913E - N° de SIRET : 778 396 796 00063



Mouvement Pact Arim  
pour l'Amélioration de l'Habitat



<b>OBJECTIF 1 : CONFIRMER LE ROLE DE POLE DE PROXIMITE QUE JOUE LA COMMUNE</b>	<b>5</b>
<b>ACTION 1 : CONSERVER ET ACCROITRE LES EQUIPEMENTS ET SERVICES DE LA COMMUNE</b>	<b>5</b>
Assurer / renforcer le rayonnement des commerces	5
Pérenniser l'offre médicale	5
Préserver les écoles et développer l'offre périscolaire	5
Développer l'offre culturelle et de loisirs sur le territoire	5
a. Les équipements d'animation du cœur de village	5
b. Développer les loisirs autour du Lac de Vouglans	6
c. Offre de loisirs culturels et tissu associatif	6
d. Le parc « de la Saisse », Château Lemire	6
<b>ACTION N°2 : CONSERVER LES EMPLOIS PRESENTS SUR LE TERRITOIRE</b>	<b>7</b>
Maintenir les entreprises sur la zone d'activités communale	7
L'accès au haut-débit	7
Favoriser la mixité des activités dans le tissu bâti existant	7
<b>ACTION N°3 : POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE POUR RENFORCER LE POIDS DE LA COMMUNE ET CONFORTER AINSI SON OFFRE EN SERVICES</b>	<b>8</b>
Projections démographiques d'ici 2030	8
Développer le parc de logements pour maintenir la population en place et accueillir les nouveaux ménages	8
Répondre aux besoins de tous et anticiper les évolutions de la structure de la population pour faciliter les parcours résidentiels	9
a. Les petits ménages	9
b. Les personnes âgées	9
c. Le locatif	9
<b>OBJECTIF N°2   CROITRE SANS S'ETENDRE, UN DEVELOPPEMENT URBAIN PEU CONSOMMATEUR D'ESPACE</b>	<b>10</b>
<b>ACTION N°1 : COMMENT ACCUEILLIR LES NOUVEAUX MENAGES</b>	<b>10</b>
Une politique de requalification urbaine pour résorber la vacance	10
Renouvellement urbain, urbanisation des dents creuses et densification du tissu bâti existant	10
<b>ACTION N°2 : LES AXES DU DEVELOPPEMENT URBAIN</b>	<b>11</b>
Recentrer le développement et urbaniser en priorité les vastes espaces libres ou dont les vocations sont à redéfinir, au cœur de l'urbanisation.	11
a. Préserver l'(es) entrée(s) de ville	11
b. Préserver la morphologie des hameaux	12
c. Concentrer les possibilités d'urbanisation au plus près du centre-bourg	12
Réduire les surfaces ouvertes à l'urbanisation par rapport au POS	12
La réduction de consommation de l'espace (vocation habitat) en chiffres	12
<b>ACTION N°3 : POLITIQUE FONCIERE A METTRE EN ŒUVRE</b>	<b>13</b>
Droit de Préemption urbain, « Invitations fiscales », emplacements réservés	13
<b>OBJECTIF N°3   AMELIORER LE CADRE DE VIE ET L'IMAGE DE LA COMMUNE</b>	<b>14</b>
<b>ACTION N°1 : REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS</b>	<b>14</b>
Requalification de la traversée du bourg	14
a. La Grande rue	14
b. Le parvis de l'église	15
c. La Place de la Fontaine	15
Aménagement des abords du stade	15
<b>ACTION N°2 : ADAPTER LES STATIONNEMENTS AUX ENJEUX COMPLEMENTAIRES DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS ET DE PRESERVATION DE L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE</b>	<b>16</b>
Mettre en place une stratégie de répartition équilibrée de la capacité en stationnements	16
<b>ACTION N°3 : PRESERVER LES ATOUTS PAYSAGERS</b>	<b>16</b>
Conserver la « silhouette » du centre-bourg	16
Valoriser les bords de l'Ain/Vouglans	16
<b>OBJECTIF N°4   UN SCHEMA GLOBAL DE DEPLACEMENTS DOUX</b>	<b>17</b>
<b>ACTION N°1 : ENCOURAGER LES MODES ALTERNATIFS DE DEPLACEMENTS</b>	<b>17</b>
Favoriser les déplacements doux	17

<u>ACTION N°2 : LES VOIES DOUCES A VISEE TOURISTIQUE</u>	<u>17</u>
Sentier pédestre du Belvédère	17
Voie verte	17
<b><u>OBJECTIF N°5   AFFIRMER LA VOCATION TOURISTIQUE DE LA COMMUNE</u></b>	<b><u>18</u></b>
<u>ACTION N°1 : PONT DE POITTE, PORT D'ENTREE DU LAC DE VOUGLANS</u>	<u>18</u>
Médiatiser le Port de la Saisse et le Belvédère	18
Relier le port de la Saisse au centre-bourg	19
Un point d'information touristique	19
Mise en valeur des paysages	19
<u>ACTION N°2 : LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE</u>	<u>20</u>
Offre en matière d'activités	20
a. La pêche	20
b. Randonnées pédestres ou à vélo	20
Offre en matière d'hébergement	20
<b><u>OBJECTIF N°6   PRESERVER LE SECTEUR AGRICOLE</u></b>	<b><u>21</u></b>
<u>ACTION N°1 : PRESERVER VOIRE DEVELOPPER LES ACTIVITES AGRICOLE</u>	<u>21</u>
Limiter l'impact de l'urbanisation sur le secteur agricole	21
Diversification des activités sur le site de l'exploitation	21
<u>ACTION N°2 : COMPENSER L'IMPACT AGRICOLE DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE</u>	<u>21</u>
<b><u>OBJECTIF N°7   PRESERVER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT</u></b>	<b><u>23</u></b>
<u>ACTION N°1 : PRESERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITE</u>	<u>24</u>
Préserver les espaces présentant un intérêt écologique fort	24
Préserver les corridors écologiques	24
<u>ACTION N°2 : LIMITER LES IMPACTS NEGATIFS DES ACTIVITES HUMAINES SUR L'ENVIRONNEMENT</u>	<u>24</u>
Consommation d'espaces liée à l'urbanisation	24
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	24
Préserver la ressource en eau potable	25
Prendre en compte les risques naturels	25
L'assainissement : réduire les rejets dans le milieu naturel	25
Supprimer l'impact de l'urbanisation sur l'écoulement des eaux de ruissellement	25
<u>ACTION N°3 : PROMOUVOIR LES ENERGIES RENOUVELABLES</u>	<u>26</u>
Exploitation de l'énergie photovoltaïque	26
Autres énergies renouvelables	26

# OBJECTIF 1 : CONFIRMER LE ROLE DE POLE DE PROXIMITE QUE JOUE LA COMMUNE

## ACTION 1 : CONSERVER ET ACCROITRE LES EQUIPEMENTS ET SERVICES DE LA COMMUNE

### Assurer / renforcer le rayonnement des commerces

#### Enjeux/objectifs :

- ❑ Redonner une vitrine commerciale attrayante au centre-bourg
- ❑ Permettre un accès facile aux commerces
- ❑ Revaloriser la traversée du village

#### Moyens :

- ❑ Traitement des façades (réglementer la couleur des enduits, des menuiseries, les ouvertures, ...)
- ❑ Réorganisation du stationnement en faveur du développement des espaces publics piétonniers
- ❑ Mise en valeur des atouts touristiques du territoire par la mise en place de mobilier
- ❑ Création de liaisons douces entre les zones d'habitats et le pôle commercial

### Pérenniser l'offre médicale

#### Enjeux/objectifs :

- ❑ Maintenir la présence d'un nombre suffisant de praticiens sur la commune
- ❑ Permettre l'installation de nouveaux praticiens
- ❑ Rendre plus accessible le cabinet de kinésithérapie

#### Moyens :

- ❑ Créer des liaisons douces entre la ZA et le centre-bourg
- ❑ Créer une « maison médicale »

### Préserver les écoles et développer l'offre périscolaire

#### Enjeux/objectifs :

- ❑ Offrir un mode de garde supplémentaire aux parents
- ❑ Limiter les déplacements

#### Moyens :

- ❑ Programmer la construction d'un équipement à proximité de l'école

### Développer l'offre culturelle et de loisirs sur le territoire

#### a. Les équipements d'animation du cœur de village

#### Enjeux/objectifs :

- ❑ Préserver les équipements en question (salle des fêtes, sports, loisirs, périscolaire...) au centre du village, en les réorganisant
- ❑ Améliorer la fonctionnalité du site du stade actuel et renforcer son rôle social (rencontre, échange...).

- Permettre aux habitants de se distraire sans prendre leur véhicule
- Assurer la sécurité des déplacements vers les équipements sportifs (stade, salle multi-activités) et créer un axe particulièrement sécurisé entre l'école et le stade

**Moyens :**

- Redéfinir les besoins en équipements
- Création de liaisons douces entre les zones pavillonnaires, l'école et le stade

## **b. Développer les loisirs autour du Lac de Vouglans**

---

Le positionnement de Pont de Poitte en bordure de l'Ain et du lac de Vouglans doit être l'occasion d'une réflexion sur les possibilités de développement d'activités de loisirs autour de cet élément naturel.

**Enjeux/objectifs :**

- Valoriser les bords du lac de Vouglans

## **c. Offre de loisirs culturels et tissu associatif**

---

- Créer un espace « relais bibliothèque » (annexe sur la commune de la bibliothèque de Clairvaux).
- Conforter le tissu associatif local

## **d. Le parc « de la Saisse », Château Lemire**

---

La propriété du parc située entre le village et les rives de l'Ain, par son emplacement, sa surface, son histoire et les paysages qu'elle génère présente un enjeu fort pour la commune.

Elle constitue un véritable patrimoine avec sa chapelle, son caveau familial et tout un mobilier d'époque du début XIX<sup>ème</sup>.

Différentes hypothèses d'évolution du site peuvent être avancées sous réserve de vente totale et/ou partielle de ce domaine:

- Un parc public créant un lien entre le village et le port de la Saisse. Hypothèse qui sera vite confrontée à des problématiques de coûts d'acquisition et d'entretien.
- Evolution vers des activités tertiaires – vocation touristique, sociale, médico-sociale (maison de retraite...).

**Enjeux/objectifs et moyens :**

- Conserver une certaine ouverture réglementaire quant à la vocation future du site dans la mesure où son occupation pourrait valoriser et préserver le parc arboré et le patrimoine bâti

## **ACTION N°2 : CONSERVER LES EMPLOIS PRESENTS SUR LE TERRITOIRE**

### **Maintenir les entreprises sur la zone d'activités communale**

---

#### **Enjeux/objectifs :**

- Redonner de l'attractivité à la zone d'activités
- Résorber la vacance en incitant les propriétaires à vendre leurs biens inutilisés
- Pérenniser l'implantation des entreprises déjà installées
- Limiter la mixité dans la zone (habitat/activités)

#### **Moyens :**

- Limiter de façon réglementaire la possibilité de construire de nouvelles habitations sur la zone d'activité
- Aménager le réseau de voiries en renforçant notamment les liaisons village/ZA (réflexion sur la restauration du midi dans le centre-bourg)

### **L'accès au haut-débit**

---

#### **Enjeux/objectifs :**

- Permettre l'accès au haut-débit des entreprises

#### **Moyens :**

- Imposer la pose de fourreaux en attente à l'occasion de tous travaux de terrassement, afin de faciliter le déploiement de la fibre lorsque celui-ci sera décidé

### **Favoriser la mixité des activités dans le tissu bâti existant**

---

#### **Enjeux/objectifs :**

- Diversifier l'économie sur la commune
- Mixer les fonctions au sein du village
- Limiter les trajets domicile/travail

#### **Moyens :**

- Autoriser dans le règlement l'occupation des bâtiments dans le tissu urbain par des activités industrielles, artisanales ou commerciales sous certaines conditions.

## **ACTION N°3 : POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE POUR RENFORCER LE POIDS DE LA COMMUNE ET CONFORTER AINSI SON OFFRE EN SERVICES**

Depuis 1999, la commune gagne à nouveau des habitants (solde migratoire élevé). Ce gain de population doit être maintenu et poursuivi si la commune veut préserver son statut de pôle de proximité. En effet, une baisse démographique serait sans doute suivie de la fermeture de certains commerces et services.

Par ailleurs, la commune de Pont de Poitte doit intégrer prochainement le périmètre du SCoT du Pays Lédonien. Si la commune n'a pas le profil d'un futur pôle d'équilibre, elle devrait devenir un pôle de services. En conséquence, les objectifs fixés en matière d'urbanisation concernant les pôles de services seront pris comme référence afin que le PLU soit dès maintenant compatible avec le futur SCoT élargi.

### **Projections démographiques d'ici 2030**

En **2011**, la population de Pont de Poitte atteignait les **672 habitants** avec en moyenne **2,1 personnes par ménages**. **319 résidences principales** étaient recensées.

L'objectif de principe défini par les élus est d'accroître la population communale et d'atteindre environ **765 habitants** d'ici 2030 :

Population totale en 2030	<b>765</b>
Accroissement de population entre 2011 et 2030	<b>93</b>
Taux de croissance annuel (%/an) entre 2011 et 2030	0,76

### **Développer le parc de logements pour maintenir la population en place et accueillir les nouveaux ménages**

Les prévisions du nombre de logements supplémentaires nécessaires d'ici 2030 doivent prendre en compte deux facteurs :

- l'évolution démographique envisagée d'ici 2030 ;
- le desserrement de la population.

En effet, le nombre de personnes par ménage a diminué depuis 1982, passant de 2,6 habitants par ménage en 1982 à 2,1 en 2011. L'évolution démographique n'est donc pas le seul facteur à anticiper dans les projections de développement du parc de logements.

L'évolution démographique n'est donc pas le seul facteur à prendre en compte dans les projections de développement du parc de logements.

Population totale en 2030	765
Accroissement de population 2011-2030	93
Nombre de nouveaux logements entre 2011 et 2030	<b>66</b>
Dont logements nécessaires à la décohabitation	<b>35</b>
Logements créés entre 2011 et 2015 à déduire :	6



# Répondre aux besoins de tous et anticiper les évolutions de la structure de la population pour faciliter les parcours résidentiels

---

## a. Les petits ménages

---

### Enjeux/objectifs :

- Favoriser la création de logements adaptés aux jeunes ménages ou aux personnes résidant seules

### Moyens :

- Permettre la création de logements de taille petite et moyenne, T2-T3 par la réhabilitation du parc vacant, par le découpage dans les opérations d'aménagement de parcelles de taille modeste incitatives pour les investisseurs

## b. Les personnes âgées

---

### Enjeux/objectifs :

- Favoriser la création de logements ou de structures adaptés aux personnes âgées

### Moyens :

- Réserver les logements en rez-de-chaussée pour les personnes âgées – opérations de réhabilitation de logements vacants du centre-bourg
- Permettre la création de projet « habitat sénior » en partenariat avec les bailleurs sociaux
- Accompagner ces opérations de mesures propres à améliorer les déplacements et l'accessibilité aux commerces et services des personnes âgées

## c. Le locatif

---

### Enjeux/objectifs :

- Conforter l'offre en logements locatifs (sociaux ou non)

### Moyens :

- Développer quelques logements locatifs de grande taille pour les familles
- Viser 30 % de logements locatifs sur la commune à l'horizon 2030

# OBJECTIF N°2 | CROITRE SANS S'ETENDRE, UN DEVELOPPEMENT URBAIN PEU CONSOMMATEUR D'ESPACE

## Les objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'espace

### ACTION N°1 : COMMENT ACCUEILLIR LES NOUVEAUX MENAGES

#### Une politique de requalification urbaine pour résorber la vacance

La collectivité n'a que peu de leviers pour agir sur cette vacance. Les outils sont ceux de la requalification urbaine visant à redonner de l'attractivité au centre-bourg.

##### **Enjeux/objectifs :**

- Résorber la vacance notamment dans la Grande rue et rendre le cœur de bourg attractif

##### **Moyens :**

- Requalifier le centre bourg via des aménagements de voirie, d'espaces publics, des stationnements, du mobilier...

#### Renouvellement urbain, urbanisation des dents creuses et densification du tissu bâti existant

Le renouvellement urbain consiste à recomposer le tissu bâti, créer de nouvelles constructions sur d'anciennes pour revaloriser l'espace. Peu d'opportunités de renouvellement urbain ont été identifiées.

Les dents creuses peuvent être définies comme des espaces non bâtis urbanisés sur au moins 3 faces de constructions et dont la surface est inférieure à 4000 m<sup>2</sup>. Au-delà des 4000 m<sup>2</sup> on parle d'extensions urbaines. Les dents creuses représentent une superficie de 1,1 ha.

##### **Enjeux/objectifs :**

- Densification progressive du tissu pavillonnaire

##### **Moyens :**

- Mettre en place des règles de recul souples par rapport aux limites séparatives



## b. Préserver la morphologie des hameaux

---

Blesney et Poitte sont très contraints en termes de développement :

- accessibilité aux réseaux
- périmètres de protection au titre du RSD et de la réglementation ICPE pour Blesney
- Milieux naturels à préserver (Poitte)

Par ailleurs, ils sont naturellement très éloignés des équipements, services, commerces du centre-bourg. Leur développement serait synonyme de multiplication des déplacements automobiles, ce qui n'est pas souhaitable.

### Moyens :

- Limiter aux dents creuses les possibilités d'urbanisation des hameaux

## c. Concentrer les possibilités d'urbanisation au plus près du centre-bourg

---

L'état des lieux met en évidence 3 sites stratégiques :

- Le terrain de l'ancien cinéma
- Le stade et les terrains accolés
- Terrain du pré de la Frérie

Des choix ont dû être faits entre ces trois sites pour limiter les surfaces constructibles aux besoins identifiés.

## Réduire les surfaces ouvertes à l'urbanisation par rapport au POS

---

Les zones ouvertes à l'urbanisation U et AU du PLU seront réduites d'environ 25 % par rapport aux zones U et NA du POS (toute vocation confondue).

### Enjeux/objectifs :

- Définir un potentiel urbanisable qui corresponde au plus près aux besoins en logement identifiés, tout en tenant compte de la forte rétention foncière qui existe sur le village.
- Redonner de manière pérenne à l'agriculture les surfaces qui n'ont plus vocation à être constructibles.

## La réduction de consommation de l'espace (vocation habitat) en chiffres

---

Pont-de-Poitte, qui possède tous les critères d'un pôle de services au sens du SCoT du Pays Lédonien, respecte les densités attendues par le SCOT avec une densité moyenne supérieure à 13 logements / ha.

La densité attendue dans les opérations d'aménagement futures sera deux fois supérieures à celle observée au cours de la décennie passée.

	2001 - 2014	2015 - 2030
Surface consommée (ha)	5.3	4,3*
Densité moyenne (logement/ha)	6.8	13,4**
Consommation annuelle m <sup>2</sup>	4100	2800

\*dents creuses 1.1 ha + zones 1AU 2.8 ha + zone 2AU 0.4 ha

\*\* la densité moyenne imposée aux zones 1AU est extrapolée aux zones 2AU et aux dents creuses

## **ACTION N°3 : POLITIQUE FONCIERE A METTRE EN ŒUVRE**

### **Droit de Prémption urbain, « Invitations fiscales », emplacements réservés**

---

#### **Enjeux/objectifs :**

Les élus souhaitent préparer l'avenir en mettant en place une politique foncière permettant de constituer des réserves foncières et inciter les propriétaires de parcelles stratégiques à s'en dessaisir ou à porter des projets d'aménagement.

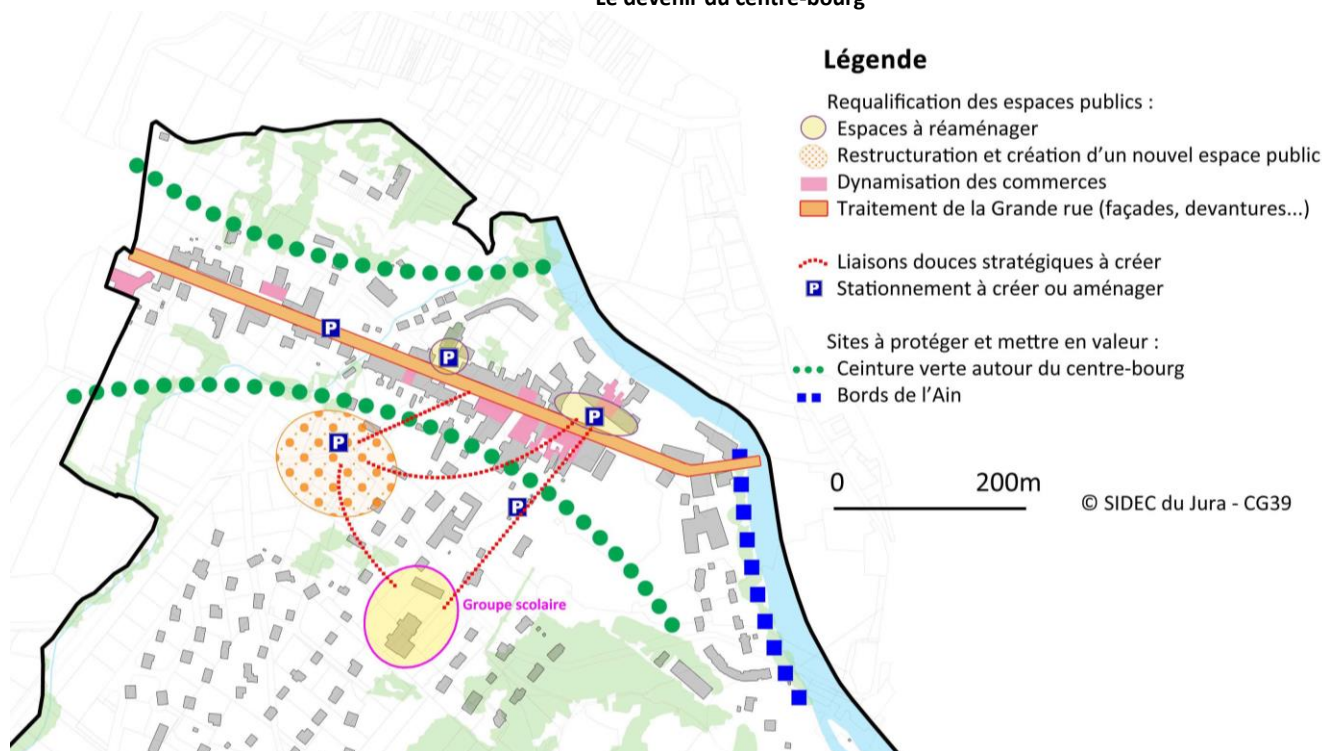
#### **Moyens :**

- ❑ Légèrement majorer les besoins fonciers pour ne pas favoriser une situation de spéculation foncière
- ❑ Mise en place du droit de préemption urbain
- ❑ Possibilité de délimiter des zones 2AU non urbanisables à court terme mais soumises au DPU
- ❑ Possibilité de majorer la taxe foncière sur les propriétés non bâties classées en zone constructible

# OBJECTIF N°3 | AMELIORER LE CADRE DE VIE ET L'IMAGE DE LA COMMUNE

Etablir un schéma global et cohérent de l'ensemble des espaces publics du village - redéfinir les vocations et les enjeux d'aménagement.

## Le devenir du centre-bourg



## ACTION N°1 : REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

### Requalification de la traversée du bourg

Ces actions ne dépendent pas directement du PLU et ne trouvent, pour la plus part, aucune traduction directe dans le volet réglementaire du PLU. Elles ont en revanche un caractère complémentaire et font partie intégrante du projet communal.

#### a. La Grande rue

##### Enjeux/objectifs :

- Valoriser l'offre commerciale implantée sur cet axe
- Améliorer la sécurité des différents usagers et surtout des cyclistes et des piétons
- Réviser l'image de la commune dès l'entrée dans le bourg

##### Moyens :

- Traitement des devantures commerciales, des couleurs des façades (voir objectif n°1)
- Donner plus de place aux piétons
- Création ou agrandissement des espaces de terrasse pour les restaurants et bars
- Structurer la capacité en stationnement et bien identifier les places
- Création d'une zone 30 au carrefour entre les deux départementales (49 et 678)
- Installer un éclairage de convenance aux passages piétons et sur les trottoirs
- .....

## **b. Le parvis de l'église**

---

### **Enjeux/objectifs :**

- ❑ Valoriser l'église
- ❑ Redonner une fonction symbolique à la place

### **Moyens :**

- ❑ Diminuer les places de stationnement sur cet espace
- ❑ Créer un parvis devant l'entrée de l'église

## **c. La Place de la Fontaine**

---

### **Enjeux/objectifs :**

- ❑ Faire de la place un lieu accueillant et chaleureux
- ❑ Créer une entrée de village touristique
- ❑ Sécuriser cet espace (trafic routier important sur la départementale)
- ❑ Favoriser les liens sociaux entre habitants

### **Moyens :**

- ❑ Supprimer une partie des stationnements et redonner de l'espace aux piétons et aux commerces
- ❑ Végétalisation de la place
- ❑ Installation de mobilier urbain (bancs)
- ❑ Créer une mise en scène pour les touristes (évoquant des thèmes de la pêche, de l'eau...)
- ❑ Mise en place de traversées piétonnes sécurisées (zone 30) pour se rendre de l'autre côté de la rue
- ❑ ....

## **Aménagement des abords du stade**

---

### **Enjeux/objectifs :**

- ❑ Créer un espace pluri-fonctions à proximité immédiate du centre-bourg
- ❑ Doter la commune de nouveaux équipements facilement accessibles

## **ACTION N°2 : ADAPTER LES STATIONNEMENTS AUX ENJEUX COMPLEMENTAIRES DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS ET DE PRESERVATION DE L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE**

### **Mettre en place une stratégie de répartition équilibrée de la capacité en stationnements**

---

#### **Enjeux/objectifs :**

- Donner une image moins routière de la commune
- Préserver l'attractivité des commerces
- Valoriser les espaces publics, les commerces et redonner de la place aux piétons

#### **Moyens :**

- Relocaliser des espaces de stationnement en dehors de la Grande rue (exemple de la Mairie) :
  - Derrière l'église,
  - Ancien boulodrome,
  - Stade...
- Structurer la capacité en stationnement existante le long de la grande rue :
  - Création d'arrêt minute ou de place à stationnement moyenne ou longue durée au niveau des commerces
  - Limiter le stationnement sur les trottoirs
  - ....

## **ACTION N°3 : PRESERVER LES ATOUTS PAYSAGERS**

### **Conserver la « silhouette » du centre-bourg**

---

Le village de Pont de Poitte s'est historiquement développé le long de la départementale 678 sous forme d'un village rue. Les constructions sont implantées sur des parcelles très allongées sous forme d'un seul front bâti. Les fonds de parcelles sont alors en grande partie composés de jardins qui forment ainsi une ceinture végétale.

#### **Enjeux/objectifs :**

- Conserver la ceinture végétale autour du village ancien pour garantir son identité

#### **Moyens :**

- Prévoir un zonage excluant toutes constructions hormis celles d'annexes (abri, piscine...) dans les bandes de jardins à l'arrière des parcelles du bourg ancien

### **Valoriser les bords de l'Ain/Vouglans**

---

Les bords de l'Ain qui jouxtent le territoire de Pont de Poitte donnent à admirer de magnifiques paysages et les particularités géologiques que sont les marmites.

#### **Enjeux/objectifs :**

- Préserver de l'urbanisation les bords de l'Ain
- Aménager des points de vue sur le site

#### **Moyens :**

- Interdire toute construction nouvelle le long des abords
- Aménager des sentiers de promenade le long de l'Ain (voir objectif n°5)



# OBJECTIF N°4 | UN SCHEMA GLOBAL DE DEPLACEMENTS DOUX

## ACTION N°1 : ENCOURAGER LES MODES ALTERNATIFS DE DEPLACEMENTS

### Favoriser les déplacements doux

---

#### Enjeux/objectifs :

- ❑ Réduire les émissions des gaz à effet de serre
- ❑ Créer une dynamique de lien social
- ❑ Eviter l'enclavement de certains quartiers
- ❑ Sécuriser les trajets des habitants et notamment des enfants
- ❑ Améliorer les déplacements des personnes handicapées et à mobilité réduite

#### Moyens :

- ❑ Créer un schéma de circulations douces reliant les points stratégiques de la commune
- ❑ Ce schéma se traduira concrètement par la mise en place d'emplacements réservés et à travers les orientations d'aménagement et de programmation.
- ❑ Favoriser les voies mixtes dans les quartiers pavillonnaires
- ❑ Réaliser les recommandations du PAVE

## ACTION N°2 : LES VOIES DOUCES A VISEE TOURISTIQUE

### Sentier pédestre du Belvédère

---

L'ancien site de la décharge récemment réhabilité par le Conservatoire du Littoral doit être ouvert au public. La création d'un belvédère permettant d'admirer le panorama sur le lac et ses environs permet au site de gagner en popularité et visibilité touristique.

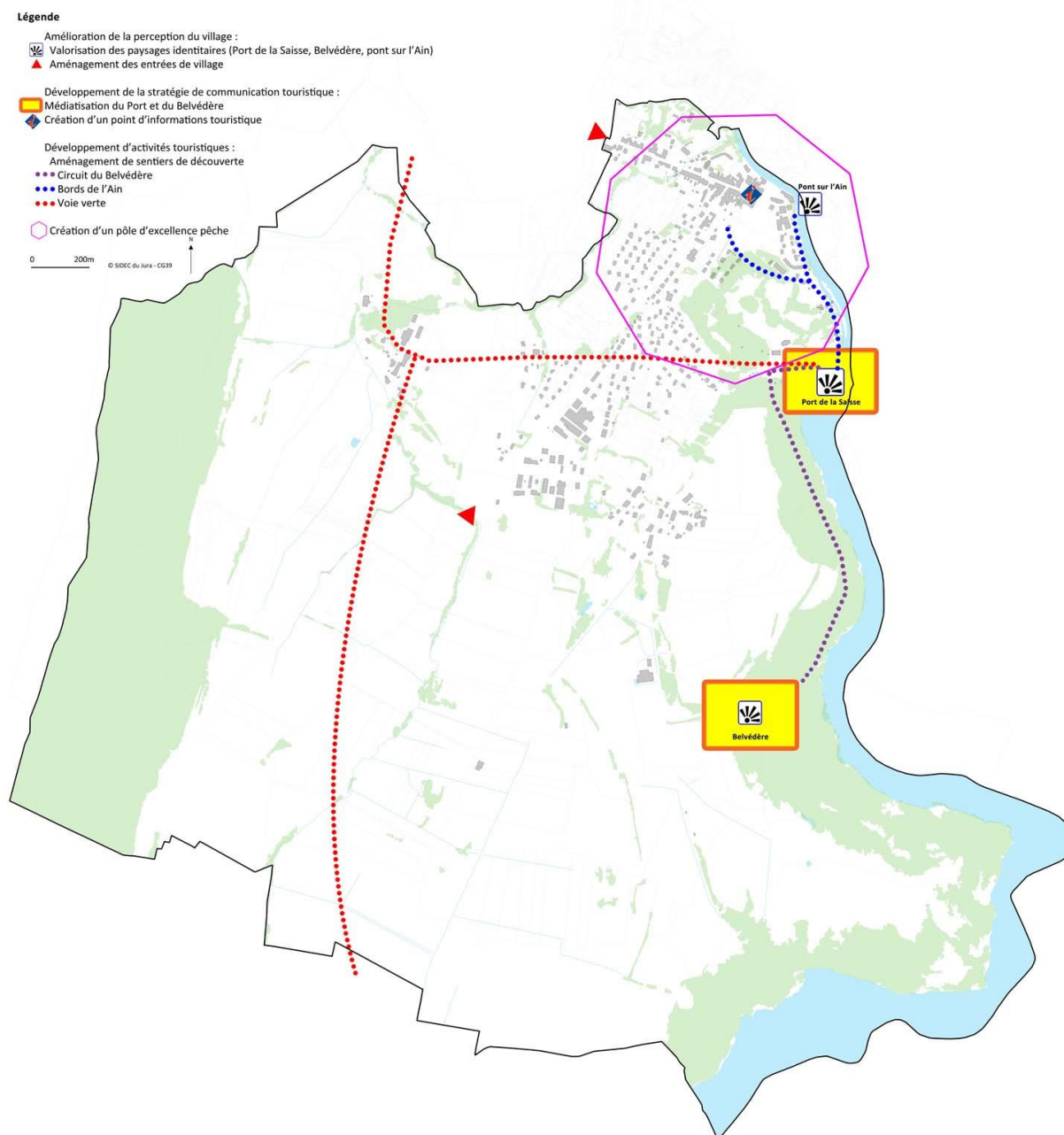
### Voie verte

---

La création d'une voie verte autour de Pont de Poitte est envisagée.

# OBJECTIF N°5 | AFFIRMER LA VOCATION TOURISTIQUE DE LA COMMUNE

## Les enjeux touristiques sur le territoire communal



## ACTION N°1 : PONT DE POITTE, PORT D'ENTREE DU LAC DE VOUGLANS

### Médiatiser le Port de la Saisse et le Belvédère

Le Port de la Saisse, site spectaculaire d'intérêt pour ses « marmites » est surtout un point d'accès privilégié du lac de Vouglans (la troisième plus grande retenue artificielle de France par sa capacité). Il n'est pas suffisamment indiqué depuis les départementales 678 et 49. Pont de Poitte est le seul village ayant un accès direct au bord du lac. La communication touristique doit être améliorée pour faire connaître le site, augmenter sa fréquentation et lui donner la place qui devrait être la sienne dans l'offre touristique du Pays des Lacs.

**Enjeux/objectifs :**

- Valoriser les abords du site
- Augmenter la communication sur le site
- Faire de la commune un lieu de passage dans les circuits touristiques
- Maintenir une activité commerciale sur le Port

**Moyens :**

- Mise en place d'une signalétique mettant en valeur et en évidence les atouts de la commune, en premier lieu le port de la Saisse, mais aussi des espaces tels que le belvédère.
- Aménagement de sentiers de découverte (voir objectif n°4)

## **Relier le port de la Saisse au centre-bourg**

---

**Enjeux/objectifs :**

- Sécuriser les déplacements des habitants et des touristes qui se rendent au Port
- Développer les accès au site depuis le parc en cas de projet (parc de loisirs/ complexe hôtelier)
- Valoriser les bords de l'Ain
- Donner de la visibilité au Port

**Moyens :**

- Créer des liaisons douces depuis la Grande rue et la route d'Orgelet vers le Port
- Aménager la route le long de l'Ain

## **Un point d'information touristique**

---

**Enjeux/objectifs :**

- Créer un point d'information touristique sur le territoire

**Moyens :**

- Prévoir dans le cadre de l'aménagement futur de la place (ou indépendamment en amont)

## **Mise en valeur des paysages**

---

**Enjeux/objectifs :**

- Valoriser les paysages identitaires de la commune - les différentes perceptions que l'on a de l'Ain
- Améliorer la perception du village

**Moyens :**

- Requalifier la traverse du village – aménager les espaces publics, traiter les façades ... (voir objectif n°3)
- Poursuivre l'aménagement des différents points de vue sur l'Ain (les marmites depuis le pont....), relier les différents sites au village par des cheminements adaptés (piétons et cyclistes)

## **ACTION N°2 : LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE**

### **Offre en matière d'activités**

---

#### **a. La pêche**

---

Pont de Poitte bénéficie d'une localisation stratégique avec un cours d'eau réputé pour la pêche sportive (l'Ain) et du lac de Vouglans en aval pour la pêche au gros. En conséquence et puisqu'aucune structure de ce type n'existe sur le département, Pont de Poitte désire mettre en place un pôle d'excellence pêche.

**Enjeux/objectifs :**

- Devenir pôle d'excellence pêche

**Moyens :**

- Créer – aménager un site à l'interface entre le village et les bords de l'Ain
- Les abords du site devront être aménagés en conséquence (capacité en stationnement....)
- Développer une activité musée

#### **b. Randonnées pédestres ou à vélo**

---

Voir objectif n°4, action 3

### **Offre en matière d'hébergement**

---

La diversification de l'offre en hébergement permet d'élargir la période de fréquentation ainsi que les profils de clientèle.

**Enjeux/objectifs :**

- Diversifier l'offre d'hébergement (chambres d'hôtes, établissement hôtelier de standing)

# OBJECTIF N°6 | PRÉSERVER LE SECTEUR AGRICOLE

Outre le rôle de gestionnaire des paysages ouverts de la commune, l'activité agricole doit être préservée en raison de la capacité de production alimentaire qu'elle apporte au territoire.

## ACTION N°1 : PRÉSERVER VOIRE DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS AGRICOLE

### Limiter l'impact de l'urbanisation sur le secteur agricole

#### Enjeux/objectifs :

- ❑ Limiter la consommation de terres agricoles pour le développement urbain
- ❑ Ne pas créer d'obstacles au développement et au fonctionnement des exploitations existantes

#### Moyens :

- ❑ Proscrire les extensions urbaines sur des terres de qualité non enclavées par l'urbanisation
- ❑ Ne pas urbaniser dans les périmètres de protection sanitaire, protéger les sièges d'exploitation...
- ❑ Préserver les circulations agricoles (matériel, animaux)

### Diversification des activités sur le site de l'exploitation

Bien que l'AOC Comté apporte une certaine stabilité au secteur agricole, la diversification des activités, en reconnaissant les multifonctions de l'agriculture et en valorisant certaines doit être permise.

#### Enjeux/objectifs :

- ❑ Permettre la diversification des activités de l'exploitant

#### Moyens :

- ❑ Permettre dans le règlement de la zone agricole des occupations et utilisations du sol à usage d'activité autre qu'agricole sous certaines réserves

## ACTION N°2 : COMPENSER L'IMPACT AGRICOLE DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

La commune projette l'implantation d'une centrale photovoltaïque. Ce projet (initié dans le cadre du Grenelle 2 – création de centrales photovoltaïques dans chaque région) a fait l'objet d'études de faisabilité et d'études d'impact avant que la décision du Ministre de l'écologie, de l'énergie et du développement et de l'aménagement durables de l'époque ne vienne stopper le projet. Le site étudié conserve tout de même sa pertinence :

- ❑ Bon ensoleillement
- ❑ Terres agricoles de médiocre qualité
- ❑ Faible intérêt écologique
- ❑ Engouement et accord de tous les propriétaires et des exploitants

#### Enjeux/objectifs :

- ❑ Concilier la faisabilité de la centrale photovoltaïque et la préservation des surfaces agricoles

#### Moyen :

- ❑ Le projet prévoit un élevage d'ovins sous les panneaux

Initialement cela s'accompagnait de l'installation d'un jeune exploitant.



# OBJECTIF N°7 | PRÉSERVER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT

## Les enjeux en matière d'environnement sur le territoire communal

### Légende

Préserver la biodiversité :

- Protéger les zones humides
- Préserver les milieux naturels d'intérêt écologique fort
- Préserver la fonctionnalité des corridors écologiques

Limitier l'impact des activités humaines :

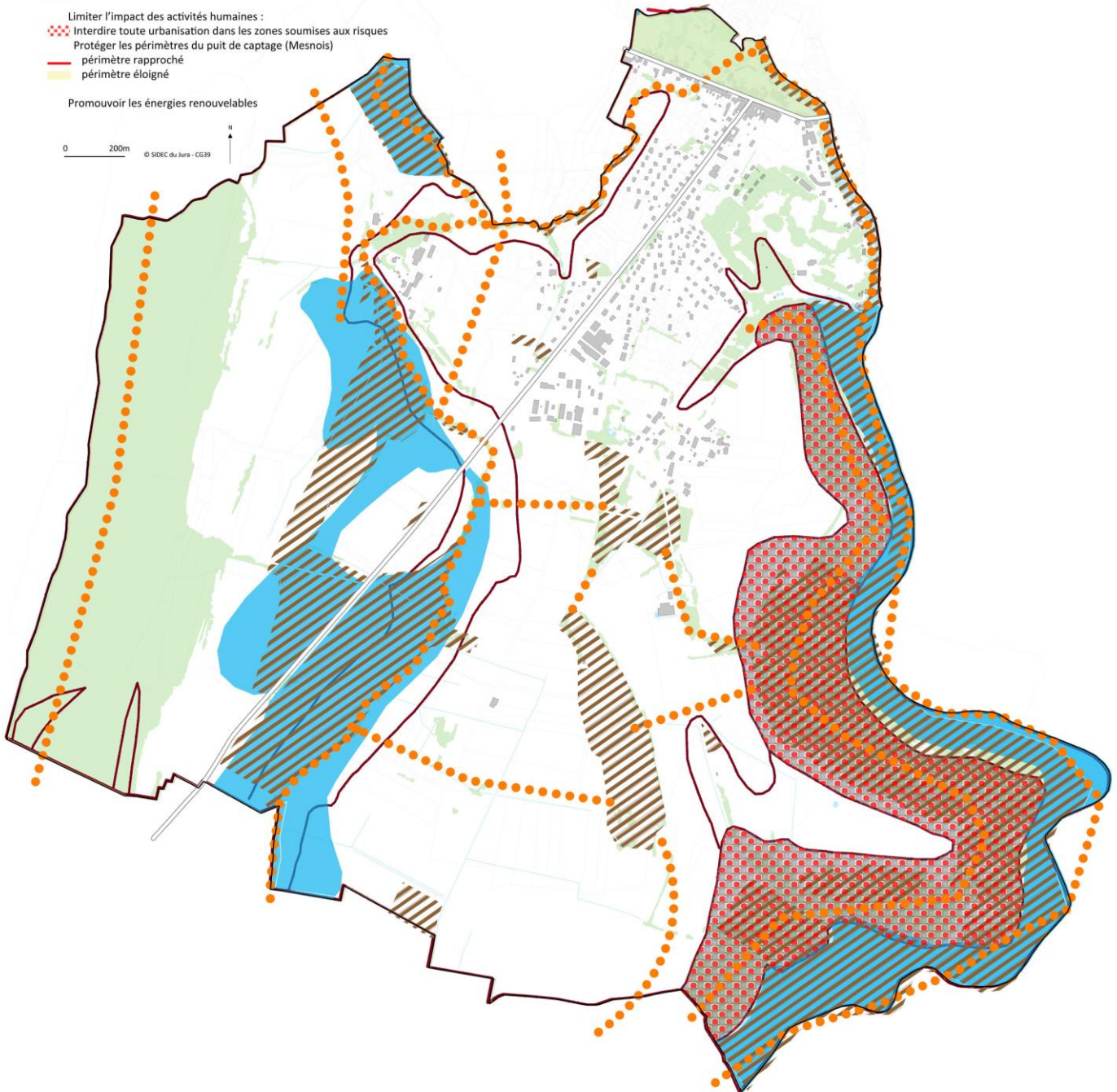
- Interdire toute urbanisation dans les zones soumises aux risques
- Protéger les périmètres du puit de captage (Mesnois)
- périmètre rapproché
- périmètre éloigné

Promouvoir les énergies renouvelables

0 200m

© SIOEC du Jura - CG39

N



## **ACTION N°1 : PRESERVER LES MILIEUX NATURELS, LA BIODIVERSITE**

### **Préserver les espaces présentant un intérêt écologique fort**

---

Le territoire de la commune présente un certain nombre de sites dont l'intérêt écologique est qualifié de fort, que ce soit des zones humides, des prairies sèches, des milieux aquatiques. Ces espaces doivent être préservés afin d'assurer la préservation de la biodiversité du territoire.

**Enjeux/objectifs et moyens :**

- Préserver les zones d'intérêt écologique fort et notamment les réservoirs de biodiversité identifiés dans le diagnostic environnement

### **Préserver les corridors écologiques**

---

**Enjeux/objectifs :**

- Maintenir ou/et recréer les corridors écologiques

**Moyens :**

- Proscrire toute urbanisation portant atteinte à la fonctionnalité d'un corridor écologique.

## **ACTION N°2 : LIMITER LES IMPACTS NEGATIFS DES ACTIVITES HUMAINES SUR L'ENVIRONNEMENT**

### **Consommation d'espaces liée à l'urbanisation**

---

**Enjeux/objectifs :**

- Eviter de consommer des terres naturelles ou agricoles (orientation 6) pour le développement du territoire

**Moyens :**

- Un zonage qui veille à limiter au maximum l'étalement urbain
- Des densités imposées afin de garantir une utilisation optimale de la surface à urbaniser
- Proposer des typologies d'habitat et des formes urbaines plus denses et moins consommatrices d'espace

### **Réduction des émissions de gaz à effet de serre**

---

**Enjeux/objectifs :**

- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre notamment en matière de transport ou d'habitat

**Moyens :**

- Faciliter les déplacements doux
- Promouvoir la mitoyenneté dans les projets de construction pour limiter les déperditions énergétiques des constructions
- Inciter à l'implantation des constructions de manière à exploiter au mieux l'ensoleillement passif
- Encourager l'utilisation des systèmes mettant en œuvre des énergies renouvelables (chauffage, eau chaude sanitaire, électricité)



## **Préserver la ressource en eau potable**

---

L'eau potable de Pont de Poitte est captée dans des puits à Charézier et Mesnois qui ont fait l'objet d'un arrêté pour la mise en place de périmètres de protection des captages. L'eau potable est une ressource à économiser, il convient de limiter les usages non nécessaires (lavage de la voiture, chasse d'eau, arrosage des jardins...).

### **Enjeux/objectifs :**

- Préserver la ressource au niveau des puits de captage

### **Moyens :**

- Promouvoir la mise en place de système de récupération d'eau de pluie (cuves)
- Le PLU intègre la servitude de protection des puits de captage de Mesnois

## **Prendre en compte les risques naturels**

---

### **Enjeux/objectifs :**

- Protéger les zones urbanisées et d'extension urbaine des risques naturels et veiller à ce que l'urbanisation ne les aggrave pas.

### **Moyens :**

- Le PLU distingue les zones soumises aux aléas mouvement de terrain
- Le règlement du PLU prend en compte le règlement du PPRN - Aucune zone constructible ne se situe dans des secteurs en zone 1

## **L'assainissement : réduire les rejets dans le milieu naturel**

---

### **Enjeux/objectifs :**

- Supprimer les rejets dans le milieu naturel

### **Moyens :**

- Terminer le bouclage en assainissement collectif des hameaux de Poitte, de Blesney et de la ZA
- Toutes les zones de développement de l'urbanisation seront raccordées à la station de traitement des eaux usées

## **Supprimer l'impact de l'urbanisation sur l'écoulement des eaux de ruissellement**

---

### **Enjeux/objectifs :**

- Ne pas accélérer la vitesse de transit de l'eau entre son point de chute et le milieu récepteur

### **Moyens :**

- Interdire l'imperméabilisation non indispensable de surfaces libres
- Promouvoir ou imposer l'utilisation de matériaux filtrant pour l'aménagement des surfaces « en dur »

## **ACTION N°3 : PROMOUVOIR LES ENERGIES RENOUVELABLES**

### **Exploitation de l'énergie photovoltaïque**

---

#### **Enjeux/objectifs :**

- Permettre - à terme - l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire communal.
- Les centrales photovoltaïques seront interdites sur les terres agricoles de bonne qualité
- La mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures et sur les surfaces de parking par exemple est vivement encouragée (possibilité donnée par le règlement du PLU)

### **Autres énergies renouvelables**

---

Eolien : D'après le Schéma Régional Eolien, la commune est traversée par un couloir aérien militaire et ne pourra donc pas faire l'objet d'implantation d'éoliennes.

Bois : le bois est une ressource moyennement abondante au vu des superficies boisées de la commune. Son exploitation est assez difficile du fait du relief.

#### **Enjeux/objectifs :**

- Permettre la mise en œuvre de systèmes d'exploitation des énergies renouvelables, qu'ils soient pour la consommation personnelle des habitants ou bien destinés à une consommation collective.
- Mise en place d'un espace destiné à faciliter l'exploitation de la ressource bois, et le conditionnement en vue de son exploitation en tant que source d'énergie locale renouvelable.